



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION D'UN MANÈGE ENFANTIN SUR L'ESPLANADE DE L'HOTEL DE VILLE

**DÉCISION N° AU-19-481
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} adjointe au Maire ;

VU la proposition de Monsieur Christian RITZ demeurant 5, avenue Paul Déroulède – 94300 VINCENNES, propriétaire du manège le « Royal Horse », portant sur l'installation d'un manège type Carrousel, à titre gracieux, Place du général Leclerc, du 16 novembre 2019 au 15 janvier 2020 inclus (période d'exploitation du 22 au 24 novembre 2019 et du 30 novembre 2019 au 12 janvier 2020 inclus) ;

CONSIDÉRANT l'animation « Vincennes en Fête » organisée par la Ville de Vincennes à cette période ;

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur Christian RITZ demeurant 5, avenue Paul Déroulède – 94300 VINCENNES, propriétaire du manège le « Royal Horse », portant sur l'installation d'un manège type Carrousel, à titre gracieux, Place du général Leclerc, du 16 novembre 2019 au 15 janvier 2020 inclus (période d'exploitation du 22 au 24 novembre 2019 et du 30 novembre 2019 au 12 janvier 2020 inclus) .

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191203-lmc1H6869H1-AR Date de réception en Préfecture : 03/12/2019 Date de Publication : 03/12/2019
